



Mairie de Saulzet-le-Froid

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU

Séance du : 10/04/2021 à 10H00  
Lieu : Salle des Fêtes – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02/04/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mars 2021
- 2) Approbation des comptes de gestion 2020 : commune, assainissement, eau
- 3) Vote des comptes administratifs 2020: commune, assainissement, eau
- 4) Affectation des résultats 2020 : commune, assainissement, eau
- 5) Vote des taux des taxes directes locales 2021
- 6) Vote des budgets primitifs 2021 : : commune, assainissement, eau
- 7) Tarifs de l'eau
- 8) Règlement des boisements – constitution de la commission intercommunale d'aménagement : désignation de deux propriétaires fonciers non bâtis
- 9) Autorisation laser games
- 10) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Philippe Guittard, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Céline Silberberg, Ophélie Roux
Absents représentés :	Jérôme Pellissier a donné pouvoir à Patrick Pellissier
Absents non représentés :	-
Participants à la réunion :	-

---

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'il accepte.

---

**1. Approbation du compte rendu du 21 janvier 2021 :**

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1

---

**2. Approbation des comptes de gestion 2020 de la commune (budget principal) et des budgets annexes (eau et assainissement) établis par le percepteur.**

Pour rappel les comptes de gestion du percepteur correspondent au centime près aux comptes administratifs.

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1

---

**3. Présentation et vote des comptes administratifs 2020 de la commune, eau et assainissement, affectation des résultats.**

Désignation d'un président de séance : Colette Guilloux

*NB : M le .mair ne vote pas les comptes administratifs et de fait Jérôme Pellissier ne peut pas voter par procuration*

**Compte administratif 2020 de la commune**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u> :</b>	196 255,90 €	293 049,26 €
		(Dont Excédent 2019 : 63 645,09 €)
	<b>EXCEDENT 2020 :</b>	<b><u>96 793,36 €</u></b>
<b>Excédent CCAS 2020 à intégrer suite</b>		
<b>A dissolution au 31/12/2020</b>		<b>+ <u>987,51 €</u></b>
	<b>EXCEDENT TOTAL :</b>	<b>97 780,87 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u> :</b>	159 146,55 €	189 796,58 €
		(Dont excédent 2019 : (27 619,64 €))
	<b>EXCEDENT 2020 :</b>	<b><u>30 650,03 €</u></b>
		(A reprendre au BP 2021)

**RESTES A REALISER :**

DEPENSES	RECETTES
49 523,00 €	6 207,00 €

Les restes à réaliser en dépenses : 49 5236,00 € sont couverts par l'excédent d'investissement 2020 : 30 650,03 € + les restes à réaliser en recettes : 6 207,00 €

Dépenses : 49 523,00 € Recettes : 36 857,03 €. Différence : - 12 665,97 €

Reste à financer : 12 665,97 €

**AFFECTATION RESULTATS :**

Excédent de fonctionnement 2020 : 31 637,54 €

Besoin de financement en investissement : 12 665,97 €

Part de l'excédent de fonctionnement

A affecter en investissement au 1068 au BP 2021 : 12 665,97 €

Reste en excédent de fonctionnement : 18 971,57 € (A reprendre au BP 2021)

Le compte administratif de la commune est soumis au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Compte administratif 2020 service eau**

	DEPENSES	RECETTES
<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>	33 917,39 €	39 804,23 €
(dont déficit 2019 :116,78 €)		
EXCEDENT 2020 :		5 886,84 €
<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>	16 615,92 €	26 589,35 €
		(Dont excédent 2019 4 262,79 €)
EXCEDENT 2020 :		<u>9 973,35 €</u>

Le compte administratif du service eau de la commune est soumis au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

## Compte administratif 2020 service assainissement

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	<b>1 893,38€</b>	<b>3 108,45 €</b>
<b>EXCEDENT 2020 :</b>		<b><u>1 215,07 €</u></b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	<b>8 178,36 €</b>	<b>97,89 €</b>
(dont déficit 2019 : 1 189,36 €)		

**DEFICIT 2020 : - 8 080,47 €** à reprendre au BP 2021

**RESTES A REALISER :**

DEPENSES	RECETTES
0,00 €	0,00 €

Soldes des restes à réaliser : 0,00 €

Le déficit d'investissement 2020 d'un montant de 8 080,47 € sera repris au BP 2021.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

Excédent de fonctionnement 2020 : 1 215,07 €

Besoin de financement en investissement : 8 080,47 €

Part de l'excédent de fonctionnement

A affecter en investissement au 1068 au BP 2021 : 1 215,07 €

Le compte administratif du service assainissement de la commune est soumis au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstention	1

---

#### 4. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2021

**Taxe foncière**

Proposition du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.94 %

Proposition du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78.84 %

Les taux sont soumis au vote :

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

---

## 5. Vote du budget primitif 2021 de la commune

### Section fonctionnement :

- Présentation des recettes.

Ligne 7022 : Il n'y aura pas de coupes de bois pour l'année 2021 pour cause de maladie sur les arbres, une réunion sur le terrain pour explication est prévue lundi 12 avril 2021 avec le gestionnaire ONF Mr Devroy.

- Présentation des dépenses.

Ligne 6232 : Le budget a augmenté du fait de la dissolution du CCAS, une prévision pour les futures actions à mener dans la suite du CCAS.

Ligne 657348 : Les frais d'écoles par rapport aux autres communes ont diminué année 2020 pour cause de crise sanitaire. La prévision de budget 2021 prend en compte que l'année 2021 présente le même contexte de crise sanitaire et qu'il y a cinq élèves de moins sur l'école d'Aydat.

Ligne 6574 : Budget pour les associations suite à l'annulation de toutes les manifestations pour l'année 2020.

### Section investissement :

- Présentation des recettes : RAS
- Présentation des dépenses :

Ligne 2041581 : Ligne de dépense obligatoire par rapport à l'établissement du PLUi de notre ancienne communauté de commune Mond'arverne.

Ligne 2158 : ligne de dépense pour du matériel pour l'employé communal

Ligne 2315 : ligne de dépense pour signalisation, réhabilitation des décharges (Zanières, Pessade), projets à discuter dans la commission voirie.

Le BP 2021 s'équilibre :

En Fonctionnement : à 312 972.90 € (recettes/ dépenses)

En Investissement : à 126 965.00 € (recettes/ dépenses)

Les budgets primitifs investissement et fonctionnement 2021 sont soumis au vote :

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1

---

## 6. Vote du budget primitif 2021 du service eau de la commune

### Section fonctionnement :

- Présentation des recettes :

Ligne 70111 : en prévision une augmentation des ventes d'eau due principalement à la proposition de l'augmentation du tarif de l'eau et de l'abonnement des compteurs (cf point 8).

- Présentation des dépenses :

Chapitre 011 : prévision d'entretien sur les réseaux d'eau potable

### Section investissement :

- Présentation des recettes :

RAS

- Présentation des dépenses :

RAS

Le BP 2021 s'équilibre :

En Fonctionnement : à 47 126.84 € (recettes/ dépenses)

En Investissement : à 81 136.35 € (recettes/ dépenses)

Les budgets primitifs investissement et fonctionnement du service eau 2021 sont soumis au vote :

<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

---

## 7. Vote du budget primitif 2021 du service assainissement de la commune

### Budget fonctionnement :

- Présentation des recettes :

Les discussions sur le budget recettes amène une proposition de faire payer une redevance assainissement à tous les propriétaires qui bénéficient d'un réseau d'assainissement collectif (Saulzet bourg/ Souverand et Espinasse).

- Présentation des dépenses :

RAS

### Budget investissement :

- Présentation des recettes : RAS
- Présentation des dépenses : RAS

Le BP 2021 s'équilibre :

En Fonctionnement : à 9308.00 € (recettes/ dépenses)

En Investissement : à 121 438.07 € (recettes/ dépenses)

Les budgets primitifs investissement et fonctionnement du service assainissement 2021 sont soumis au vote :

<b>Pour</b>	10
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	0

---

## 8. Révision du tarif de l'eau et de location des compteurs

Le but de cette révision à la hausse est de pouvoir assurer l'entretien du réseau d'eau potable et de faire des améliorations.

Proposition d'augmentation du tarif de l'eau :

De 0 à 150 m <sup>3</sup>	Au-delà de 150 m <sup>3</sup>
1.20 €	0.40 €

Proposition d'augmentation du tarif de location des compteurs d'eau :

1 <sup>er</sup> compteur	Pour tout compteur supplémentaire
15 €	8 €

Délibération pour la révision du tarif de location des compteurs d'eau et du tarif de l'eau est soumise au vote :

<b>Pour</b>	9
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2

---

## 9. Règlement des boisements

Constitution d'une commission intercommunale, pour la réglementation des boisements, mise à jour de celle de 1979.

Pour constituer cette commission le conseil doit proposer :

- Deux propriétaires de biens fonciers non bâtis :
  - Jérôme Pellissier et Philippe Guittard sont désignés comme titulaires ?
  - Carine Gardet est désignée comme suppléante.
- Deux propriétaires forestiers (à savoir que les ayants droits des sections peuvent être désignés):
  - Céline Silberberg et Ophélie Roux sont désignées comme titulaires,
  - Martine Chauvet et Carine Fontaine sont désignées comme suppléantes.

---

**10. Autorisation d'activité Laser Game sur la commune**

Activité annulée du fait des nouvelles restrictions sanitaires

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu ***Samedi 24 Avril 2021 à 10 h à l'ancienne école.***

